

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE756

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 30

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 11 :

« Dans les autres cas, les administrateurs provisoires désignés dans les conditions prévues à l'alinéa précédent ...(le reste sans changement). »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.